



REPUBLIQUE FRANCAISE Commune **BOURBONNE LES BAINS** **DEL-2021- 69**

DEPARTEMENT
Haute-Marne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

- en exercice 19
- présents 15
- votants 17
- absents 2

Du mardi 7 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un le 07 décembre, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

**Cession d'une parcelle de terrain
à la Communauté de Communes
des Savoir-Faire pour le projet
de construction d'une
Gendarmerie à Bourbonne les
Bains**

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT, Damien CORNU, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 10 décembre 2021 et que la convocation du Conseil avait été faite le 02 décembre 2021

Procurations : Sébastien HUMBLLOT à Lydia FALLOT, Amélie MOLTER à Emilie BEAU

Étaient absents excusés : Sébastien HUMBLLOT, Amélie MOLTER

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Aurélie LAVILLE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2019/76 du 18 Juin 2019, qui adoptait le principe de cession d'une parcelle de terrain d'une contenance d'environ 1 hectare issue de la division de la parcelle cadastrée La Rochotte Sud, section D 2335, d'une superficie totale de 13 ha 50 a 43 ca à la Communauté de Communes des Savoir-Faire,

VU le nouveau procès-verbal de délimitation établi le 17 décembre 2020 par Monsieur Jean-Pierre CARDINAL, géomètre,

VU le projet de construction d'une nouvelle caserne de Gendarmerie présenté par la Communauté de Communes des Savoir-Faire,

VU l'estimation du service des domaines en date du 14 juin 2019, actualisée le 6 janvier 2021, pour une durée de deux années,

ATTENDU que la signature de l'acte notarié mettant fin au bail rural signé le 01/08/2018 entre la Commune de Bourbonne les Bains et l'exploitant, est prévue le 15 décembre 2021 en l'étude de Maître Nicolas GENDROT, Notaire associé à Fayl-Billot,

Envoyé en préfecture le 10/12/2021

Reçu en préfecture le 10/12/2021

Affiché le 13/12/2021

ID : 052-215200403-20211207-DEL2021_69-DE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la cession au profit de la Communauté de Communes des Savoir-Faire afin de lui permettre la construction de la nouvelle caserne de Gendarmerie.

Identification de l'immeuble : Ce terrain est cadastré lieudit LA ROCHOTTE Sud, section D 2485, d'une contenance de 1 hectare.

Prix : Le montant de la vente est fixé à l'euro symbolique, inférieur à l'estimation des domaines, étant donné le projet envisagé : construction d'une caserne de Gendarmerie.

Les droits d'enregistrement et les honoraires de la vente seront à la charge de l'acquéreur. Le notaire de la vente sera également celui de l'acquéreur, en l'occurrence la Communauté de Communes des Savoir-Faire.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuve la cession de la parcelle cadastrée section D 2485, au lieudit La Rochotte Sud, au profit de la Communauté de Communes des Savoir-Faire afin de lui permettre la construction de la nouvelle caserne de Gendarmerie, d'une contenance de 1 hectare.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 10 décembre 2021

Le Maire



Monsieur André NOIROT